



Prix de vente abusif ou pas ?

Par **Magnolia44**, le **12/12/2007** à **15:54**

Maman vient de m'offrir un appareil de massage à infrarouges Ufesa MB40 pour applications thérapeutiques qu'elle a vu lors d'une exposition-vente concernant un centre de personnes âgées. Elle a payé cet appareil plus de 220 euros. Elle m'a dit qu'il pouvait être utilisé avec une huile camphrée (20 euros) mais qu'il fallait que je lise bien la notice. Cet appareil était selon le présentateur vendu à prix d'usine. Je n'ai rien trouvé dans la notice concernant cette huile donc j'ai fait des recherches sur internet. Je n'ai toujours rien trouvé de plus, mais je suis tombée sur un site espagnol (<http://www.ufesa.es/catalogo/productos/MB40IF.html>) où le prix de vente indiqué et recommandé était environ de 46 euros maximum. Maman a dû faire 4 chèques pour payer cet ustensile. Plusieurs personnes en ont acheté en raison de douleurs. A-t-on le droit de vendre en France un appareil à 220 euros alors qu'il ne coûte que 45 euros dans son pays de fabrication. Il n'existe aucune adresse en France où je peux m'adresser pour cette marque de produit.

Par **Jurigaby**, le **12/12/2007** à **20:36**

Bonjour..rrnA ma connaissance, il n'y a aucun texte interdisant ce genre de pratiques..rrnDésolé.